

Edito

Les changements sociétaux et les attentes des consommateurs vis-à-vis de la sécurité alimentaire, du respect de l'environnement et du bien-être animal, les mises en cause de l'utilisation des médicaments vétérinaires notamment en termes d'antibio-résistance se font toujours plus pressants. Les éleveurs doivent en permanence adapter leurs pratiques pour conjuguer rentabilité économique, contraintes sanitaires et attentes des consommateurs.

Face à ces défis, les actions sanitaires collectives s'avèrent plus que jamais incontournables car si chaque éleveur est responsable de la santé de son cheptel, nous sommes persuadés que la gestion sanitaire individuelle seule n'a aucune chance d'aboutir au regard des exigences de la société et des risques liés au voisinage et à l'environnement.

L'ARSIA s'y est préparée depuis longtemps et entend maintenir son implication dans le développement de nouveaux modèles de surveillance sanitaire plus économiques et basés sur une évaluation des risques à partir des informations sanitaires collectées au cours des années.

La surveillance continue et assurée par nos équipes au travers des multiples autopsies, examens bactériologiques, parasitaires, sérologiques et autres tests de sensibilité aux antibiotiques s'inscrit entièrement dans cette démarche.

D'autre part, c'est toujours plus sous l'angle de la prévention que nous concevons la gestion sanitaire du troupeau, pour en garantir la survie économique et préserver à terme l'efficacité des médicaments. Dans ce contexte, nous envisageons l'encadrement sanitaire sous la forme d'un accompagnement global et régulier des exploitations, reposant sur tous les éléments contributifs à la santé du cheptel et à sa rentabilité: les plans de lutte collectifs, l'alimentation, la reproduction, les conditions d'élevage, la ventilation, la vaccination, la qualité du colostrum, ...

Pour y parvenir, l'éleveur et son vétérinaire doivent pouvoir s'appuyer sur des données concrètes, révélatrices de la situation sanitaire de la ferme. C'est désormais possible grâce aux indicateurs calculés dans CERISE à partir des informations issues de notre laboratoire, de Sanitel ou de BIGAME. Ainsi réunis sous la forme de la fiche « SPOT », mise à la disposition des éleveurs et de leurs vétérinaires depuis le mois de février, ils allègent leur travail sur le terrain et leur permettent aisément d'évaluer la situation sanitaire de l'élevage et d'entreprendre les actions nécessaires pour limiter l'incidence des maladies, voire de pertes.

Les ingrédients nécessaires à l'adaptation de l'élevage aux nouvelles données sociétales sont pratiquement déjà tous

disponibles. Kit achat, kit diarrhée, kit respiratoire, protocole avortement, plans de lutte, plan ALTIbiotique... sans oublier les nouveaux modules de gestion disponibles sur CERISE, sont autant d'outils qui permettent à nos membres et à leurs vétérinaires d'évaluer et améliorer la gestion et le niveau sanitaires de leur élevage et in fine du cheptel wallon.

Puisse tout cela aider les éleveurs, toujours plus confrontés par ailleurs au débat que suscite l'impact de l'élevage, autrement dit de ce qui les fait travailler et vivre, sur le climat et l'environnement. Question grave s'il en est, elle ne pouvait qu'être élue pour thème de notre assemblée générale, à Ciney, le 23 juin prochain, à laquelle nous vous convions toutes et tous chaleureusement.

Bonne lecture !



Jean DETIFFE
Président de l'Arsia

Ouvert à toutes
et tous !



Arsia asbl
Allée des Artisans 2
5590 Ciney

Assemblée Générale Vendredi 23 juin 2017

Réchauffement climatique & élevage : entre mythe et réalité !

Enregistrement des présences dès 9h30

Partie statutaire

- Comptes 2016
- Budget 2017
- Élections : 13 postes d'administrateur et 8 postes de délégué à confirmer.

Partie Académique (11h)

1. Discours de Mr. le Président, Jean Detiffe
2. Bilan des activités 2016
3. Réchauffement climatique et élevage : entre mythe et réalité !

Introduction par **Catherine BAURAIND** et **Laetitia VAN ROOS** qui représenteront la SoCoPro.
Mr. Frédéric ROLLIN, Professeur Ulg, développera la problématique et ne manquera pas de démontrer les arguments fallacieux utilisés par les « anti-viande ».

Ces exposés seront suivis d'une séance de questions-réponses qui donnera la parole aux éleveurs présents.

4. Intervention du représentant du Ministre René Collin, Monsieur José Renard.
5. Intervention du représentant du Ministre Willy Borsus, Monsieur Thierry Detobel.

Plan de lutte BVD : ce qui change en juillet

L'entrée en vigueur du nouvel arrêté royal dès le début du mois de juillet va « durcir » le plan de lutte BVD. Quels sont les changements pour l'éleveur et pourquoi ces mesures encore plus rigoureuses ?



Coup d'œil rapide sur le bilan après deux années de lutte

Les résultats sont clairement probants et reposent sur plusieurs indicateurs. De 0,53 % en 2015, la proportion de veaux IPI (Infecté Permanent Immunotolérant) détectés à la naissance est passée à 0,33 % fin 2016, soit une diminution de 37 %. On constate également la diminution significative de troupeaux nouvellement infectés, passé du nombre de 937 en 2015 à 366 en 2016. Malheureusement, près de 25 troupeaux par mois ont été nouvellement infectés en 2017.

La circulation virale du BVD diminue donc depuis la mise en place du plan de lutte. Mais les mesures prises n'étaient pas encore assez strictes pour stopper les nouvelles infections et tendre efficacement vers l'éradication rapide du BVD, ce qui explique l'adaptation de la législation.

Quels changements pour tout éleveur ?

- Tout veau IPI né avant la parution de l'arrêté doit être éliminé dans les **45 jours** suivant la date de parution de l'arrêté royal prévue début juillet, autrement dit **pour le 15 aout 2017**.
- Tout IPI né après la parution de l'arrêté royal devra être **éliminé dans les 45 jours** suivant la date de l'attribution de son statut.
- Quelle conséquence en cas de non-respect du délai mentionné ? TOUS les bovins du troupeau seront bloqués dans Sanitel et un ordre d'abattage sera délivré par l'AFSCA pour le bovin concerné.
- Les troupeaux infectés (= troupeau où est né ou a séjourné un IPI) devront réaliser un dépistage de tous les bovins de statut « inconnu » dans un délai de 3 mois suivant la parution de l'arrêté royal, c'est-à-dire pour septembre 2017 ou dans les 3 mois de la naissance d'un IPI dans le troupeau.

Les animaux de statut « inconnu », lesquels représentent actuellement un peu moins de 5% des bovins en Wallonie :

- ne peuvent ni être commercialisés, ni participer à des concours (depuis janvier 2017).
- pour le **31 décembre 2017** : tous ces bovins devront être testés.

Parallèlement pour les troupeaux non infectés :

- Dans le courant du mois de juillet 2017, un statut « Troupeau indemne de BVD » pourra être accordé aux troupeaux répondant à toutes les conditions. Celles-ci seront détaillées dans le prochain Arsia infos. Précisons d'emblée qu'il ne suffit pas d'avoir eu des naissances négatives pendant 2 ans pour obtenir ce statut indemne.

Mémo BVD	IPI né avant la parution de l'arrêté royal	IPI né après la parution de l'arrêté royal
Elimination des IPI	Pour le 15 aout	45 jours maximum après l'attribution du statut IPI
Bovins inconnus dans un troupeau infecté	Testés pour le 1 ^{er} octobre 2017	Testé dans les 3 mois suivant la naissance d'un IPI
Bovins inconnus dans autres troupeaux	-----	Testés pour le 31/12/2017

Ces différentes mesures visent donc particulièrement la détection des derniers veaux IPI encore présents dans le cheptel wallon et leur élimination rapide. Les bovins IPI restent en effet une des menaces principales pour le plan de lutte en raison de leur fort potentiel excréteur du virus. Leur détection et leur élimination est indispensable afin d'éviter la transmission du virus de troupeau à troupeau, en réduisant significativement sa circulation... jusqu'à son éradication.

Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à appeler l'ARSIA et son équipe BVD
Dr Manon Weytjens, responsable BVD
Tél. : 083 23 05 15 (ext. 4) - Email : bvd.vete@arsia.be

Projet GPS « Clapiers » : premiers résultats

Depuis le mois de février, les vétérinaires sont invités à nous renvoyer des échantillons provenant de cas avérés de « clapier ». Voici les premiers résultats des analyses réalisées sur les 46 échantillons de liquides péritonéaux récoltés dans 42 exploitations.

Le clapier péritonéal est une complication relativement fréquente des césariennes chez le bovin et spécialement dans la race blanc bleu belge. Accumulation de plusieurs dizaines de litres de liquide et de fibrine dans la paroi abdominale du bovin, il s'agit d'une pathologie délicate à traiter et au pronostic aléatoire. Selon les études, la fréquence peut atteindre 0,7 à 0,9% des vaches wallonnes (Hanzen, 2010).

La cause de cette infection est inconnue bien que récemment, une étude de la RUG (Gilles, 2016) envisage l'implication de *Mycoplasma bovis* (voir notre article en page 2). L'ARSIA a quant à elle déjà mis en évidence le virus BoHV4.

Pour en savoir plus, dans le cadre du GPS, sur chacun des liquides prélevés dans la poche du clapier, plusieurs cultures ont été effectuées afin d'identifier un ensemble de germes potentiellement présents.

Parmi les bactéries isolées, seules 3 ont été isolées plus de 3 fois : *Trueperella pyogenes* (29), *Escherichia coli* (7) et *Proteus mirabilis* (4). Actuellement, en salle d'autopsie, les deux premiers germes cités sont considérés par les pathologistes comme des germes « opportunistes », c'est-à-dire qu'ils ne sont pas à l'origine de l'infection mais qu'ils en profiteraient pour s'installer et compliquer celle-ci. Le rôle pathogène de *Proteus mirabilis* est moins évident à définir. Hormis dans les infections de la sphère uro-génitale où son implication est avérée, sa classification est relativement aléatoire lorsqu'il est retrouvé ailleurs. Enfin,

les autres germes mis en évidence sont - du moins à l'heure actuelle - considérés comme « contaminants ». Ils n'ont donc probablement pas de rôle véritable dans le clapier. Aucun mycoplasme n'a pu être mis en évidence jusqu'à présent avec ce type de technique.

C'est pourquoi en parallèle des cultures, les investigations ont été poursuivies via d'autres techniques pour détecter « *Mycoplasma bovis* » et le « BoHV-4 ».

Seuls deux résultats, provenant de deux élevages différents, sont positifs pour *Mycoplasma bovis*. Néanmoins, la quantité de bactéries dans l'échantillon était importante.

A l'opposé, 31 échantillons sont positifs pour le BoHV-4, avec également pour 22 d'entre eux une quantité de virus très importante.

Premières tendances

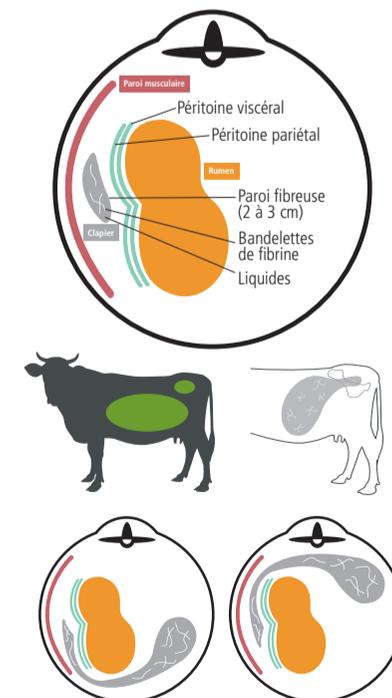
Il est encore tôt pour tirer des conclusions. Néanmoins, à la vue de ces dernières informations, **le BoHV-4 semble particulièrement impliqué dans ce phénomène infectieux même s'il n'est probablement pas le seul germe responsable du problème**. D'autres pistes d'investigation sont actuellement en cours mais il est certain qu'un grand nombre d'échantillons collectés nous permettront de mieux comprendre et cerner cette problématique. N'hésitez donc pas à nous faire parvenir des prélèvements si des cas de clapier venaient à se déclarer au sein de votre exploitation !

GPS « clapier » : résultats des cultures sur liquides issus de clapiers

Nom du germe identifié	Nombre de mise en évidence
<i>Trueperella pyogenes</i>	29
<i>Escherichia coli</i>	7
<i>Proteus mirabilis</i>	4
<i>Staphylococcus aureus</i>	2
<i>Helococcus ovis</i>	2
<i>Proteus sp.</i>	1
<i>Proteus vulgaris</i>	1
<i>Providencia rettgeri</i>	1
<i>Pseudomonas aeruginosa</i>	1
<i>Salmonella typhimurium</i>	1
<i>Streptococcus dysgalactiae</i>	1
<i>Streptococcus uberis</i>	1
<i>Clostridium perfringens</i>	1
<i>Fusobacterium necrophorum</i>	1
<i>Mycoplasma bovis</i>	0
Négatif	3

Sur ces coupes transversales de l'abdomen, 3 localisations préférentielles des clapiers (en gris) (Schémas adaptés, d'après Hanzen, 2015).

Localisations préférentielles des clapiers



Pour toute question complémentaire, n'hésitez pas à appeler l'ARSIA et son équipe GPS
Tél. : 083 23 05 15 (ext. 4) - Email : gps@arsia.be

Mycoplasmosse bovine : état des lieux

De la pratique vétérinaire à nos labos, en passant nos études et notre encadrement sanitaire sur le terrain, traditionnellement organisées en juin, les Assises Sanitaires de l'ARSIA sont pour toutes et tous l'occasion de partager expériences et connaissances vétérinaires.

Pour cette dixième édition, l'ARSIA et son équipe vétérinaire ont accueilli plus de cent participants à Ciney le 2 juin dernier, un public hautement concerné par la problématique de la mycoplasmosse bovine et dont l'exposé de la spécialiste des mycoplasmes en France, Florence Tardy, invitée par l'ARSIA à cette occasion (voir photo) a retenu toute leur attention.

Julien Evrard, vétérinaire, responsable des projets GPS à l'ARSIA et en particulier du projet GPS « Mycoplasmosse bovine » le confirmait en présentant les résultats d'une enquête menée auprès de 83 vétérinaires : 60% d'entre eux constatent dans leur pratique que cette maladie est en augmentation chez nous, parfois importante, se manifestant essentiellement sous la forme de pneumonies, mais aussi de mammites, otites ou arthrites. Le besoin de développer des outils et des stratégies de lutte au niveau du troupeau est clairement émis et le GPS Mycoplasmosse entend y répondre (voir encadré ci-contre).

Le nouveau projet GPS « Mycoplasmosse bovine »

En réalisant un suivi dans le temps des exploitations, l'ARSIA souhaite objectiver l'augmentation « ressentie » par les praticiens de l'incidence de la mycoplasmosse bovine en Wallonie. Comment la maladie se manifeste-t-elle ? Comment se transmet-elle ? La mère peut-elle contaminer son veau ? Financé par le Fonds sanitaire, le projet GPS et ses réponses permettront à terme d'apporter des conseils de management appropriés.

Par ailleurs, le germe *Mycoplasma bovis* se « décline » selon de nombreuses souches. Le projet est donc également de constituer, à partir de prélèvements réalisés en ferme, une 'souchothèque' ou collection de germes avec leurs caractéristiques spécifiques, notamment en termes de résistance aux antibiotiques. La thérapeutique bute en effet régulièrement sur ce point délicat. Quel antibiotique est efficace ? Que puis-je utiliser ? Quelles alternatives ? Autant de questions prioritaires à l'heure de la lutte contre l'antibiorésistance.

Des échantillons de sang et de lait vont donc être testés, dans le cadre soit des bilans hivernaux soit de bilans menés dans les troupeaux infectés par *M. bovis*. Si la mycoplasmosse bovine est une entité complexe, grande est la motivation de notre équipe vétérinaire de mieux la cerner, pour mieux la combattre ensuite.

Contacts : Dr Julien Evrard - gps@arsia.be



Une bactérie complexe

Florence Tardy, Ir. et Docteure en biochimie, a développé un savoir-faire important en diagnostic et épidémiologie des mycoplasmoses. Depuis 2004, elle réalise ses recherches à l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, à Lyon), au sein de l'Unité de Recherche « Mycoplasmoses des ruminants » dont elle a repris la direction en 2012. Son équipe anime par ailleurs un réseau d'épidémiologie des mycoplasmoses en France qui lui permet aujourd'hui de revendiquer une importante collection de souches issues du terrain, exploitée pour étudier la résistance des mycoplasmes aux antibiotiques.

Sans entrer dans des explications scientifiques davantage destinées au public vétérinaire, voici les idées maîtresses de son édifiant exposé.

A la source d'infections chroniques, persistant le plus souvent au niveau des voies respiratoires, de la sphère urogénitale ou encore des articulations, le mycoplasme est une bactérie appartenant à un groupe particulier, celui des bactéries sans paroi... Elle n'est pas moins résistante dans le milieu extérieur, pouvant y survivre jusqu'à plusieurs jours entre 4 et 37°C, et exigeante au laboratoire quand il s'agit de la cultiver et de l'identifier ! A chaque espèce son mycoplasme... l'homme y compris. Le bovin quant à lui peut être infecté par plus d'un mycoplasme, les tableaux cliniques variant selon la souche, depuis la pathologie respiratoire

à l'arthrite, en passant par les troubles de la reproduction (ndlr : la péritonite post-césarienne ou « clapier » est une autre pathologie où le rôle de *Mycoplasma bovis* est envisagé, voir notre article en page 2).

« Les mycoplasmoses à *M. bovis* constituent une problématique majeure. Elles mériteraient plus d'intérêt au niveau réglementaire, y compris à l'échelle européenne et internationale ».
Fl. Tardy

Parmi les multiples formes de bronchopneumonies bovines rencontrées, c'est donc à celle liée à *Mycoplasma bovis* (*M. Bovis*) que l'après-midi d'études était dédiée. Associé à d'autres agents tels que virus et/ou bactéries, ce qui souvent complique son diagnostic, ce germe atteint les bovins de tous âges et de tous types de production. Fièvre, troubles respiratoires, perte d'appétit, toux, jetage, boiteries sont autant de signes d'appel pour réagir et appeler son vétérinaire. En définitive, tout cela génère une baisse de productivité et du GQM... et des traitements, coûteux car souvent répétés (voir plus loin).

En termes de **portes d'entrée et de dissémination**, le mycoplasme a le choix : introduction d'animaux porteurs, allotements, aérosols ou contact direct avec un veau infecté ou convalescent... Les animaux infectés peuvent en effet constituer des réservoirs pendant des mois, voire des années. Le matériel partagé (appareil de traite, distributeur automatique de lait,...),

l'environnement, ... eux aussi sont de bons colporteurs, compte tenu de la résistance du mycoplasme. Il ne manque pas non plus de se propager « dans » l'animal lui-même via la voie sanguine, passant des poumons à la mamelle, de la mamelle aux articulations et vice versa... Les voies génitales (sperme) ou maternelles (lait) sont dès lors aussi autant d'autres voies de contamination.

Les moyens de lutte sont donc multidirectionnels et tendent tous à réduire l'exposition

potentielle à *M. bovis* : quarantaine et dépistage avant l'introduction d'un bovin, traitement rapide des malades, hygiène « autour » du lait et du colostrum, hygiène des bâtiments et du matériel, ventilation adéquate, structure et densité des lots,...

Il n'existe pas de vaccin efficace à ce jour et sur le terrain de l'antibiothérapie, tout se complique, ce que les vétérinaires présents aux ASA n'ont pas manqué d'exprimer. F. Tardy le précise en effet, *M. bovis* a acquis des résistances vis-à-vis de la plupart des antibiotiques testés, phénomène exceptionnel en matière d'antibiorésistance et spécifique à *M. bovis*. Parmi les hypothèses, la conséquence de la forte pression antibiotique ou d'antibiothérapie inappropriée ? Voilà qui dans tous les cas apporte de l'eau au moulin de la lutte contre l'antibiorésistance et à l'alternative défendue par l'ARSIA et son programme ALTIbiotique : « soigner » le préventif (voir plus loin) !

Mycoplasmosse en terre wallonne

Suite au retour « du terrain » en 2015-2016 signalant une recrudescence de *Mycoplasma bovis*, **Christian Quinet**, vétérinaire, directeur du département « Laboratoire & Diagnostic » de l'ARSIA et son équipe technique ont entrepris une longue étude sur échantillons de sang et de lait conservés au laboratoire, retraçant ainsi le « passé mycoplasmes » de quelques 400 élevages wallons, jusqu'en 2010.

Il en ressort que *M. bovis* a effectivement circulé dans plus d'un tiers des troupeaux, dans toute la Wallonie mais plus particulièrement dans les provinces de Liège et de Luxembourg. Si sa prévalence ne semble pas avoir augmenté ces dernières années, des fluctuations annuelles fort importantes ont cependant été observées, et sans lien manifeste avec les conditions météorologiques. On retrouve également plus fréquemment *M. bovis* dans les troupeaux ayant un taux de mortalité élevé. Les troupeaux de grande taille, viandeux ou mixtes, les troupeaux qui achètent beaucoup et n'effectuent pas de contrôle sanitaire à l'achat sont les plus à risque, constat qui fait écho à la grande faculté de se disséminer du mycoplasme, soulignée par F. Tardy.

En termes de conduite d'élevage, les fermes renseignées comme mal ventilées et/ou à densité trop élevée sont davantage exposées à la bactérie. Enfin, la pratique de donner le lait de la mère au veau semble quant à elle réduire significativement le risque de contamination.

Il n'y a pas que les antibiotiques... pensez ALTIbiotique !

Francois Claine, vétérinaire, responsable du plan ALTIbiotique à l'ARSIA, a conclu la session en ramenant les participants... à la raison plus qu'à l'illusion. « Apogée de la frustration » selon lui, la gestion de la mycoplasmosse bovine est laborieuse et ne peut être résolue de toute évidence par la seule antibiothérapie. D'abord parce qu'elle butera sur une haute résistance et ensuite parce qu'il faudra le plus souvent recourir à l'usage des antibiotiques classés « critiques » par la nouvelle réglementation sur leur usage, nécessitant donc examens de laboratoire et antibiogramme au préalable.

Il reste, comme pour nombres d'autres maladies, la prévention. Biosécurité, alimentation, immunité, densité, ventilation, hygrométrie, ... autant de points à vérifier et auxquelles apporter des mesures correctrices, pour améliorer la santé du troupeau.

Vous souhaitez être conseillé et soutenu dans cette démarche ? Le Plan ALTIbiotique de l'ARSIA répondra à votre attente, associant formations et visite d'exploitation, à votre demande et en collaboration avec votre vétérinaire.



Florence Tardy, conférencière invitée aux Assises sanitaires 2017, entourée de notre équipe technique et vétérinaire.

Fièvre Catarrhale Ovine

Surveillance maintenue et soutenue par la Province de Hainaut

Depuis le premier épisode de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) ou maladie de la langue bleue voici une dizaine d'années, l'ARSIA surveille cette maladie via les anomalies congénitales observées à l'autopsie des avortons bovins.

En 2016, grâce au soutien financier des Provinces de Hainaut et du Luxembourg en 2016, et complémentairement au système mis en place par les autorités nationales, la surveillance s'est intensifiée via la recherche d'anticorps FCO dans le lait de tank et le diagnostic systématique sur chaque avorton bovin, et n'a heureusement révélé aucune circulation virale.

Lors de chaque autopsie, tout cas suspect présentant des malformations typiques de FCO, est analysé au laboratoire national de référence (CERVA). Ces lésions apparaissant plusieurs semaines après l'arrivée du virus, la mise en évidence d'anticorps sur des fœtus avortés sans aucune lésion spécifique est quant à elle **un moyen précoce de détection de la maladie.**

Depuis le mois de mars 2016 et tout au long de cette année, 609 et 577 prélèvements sanguins fœtaux ont été réalisés respectivement en provinces du Luxembourg et de Hainaut, subsidiés par les mêmes Provinces. Dans la première, aucun cas suspect n'a été mis en évidence mais dans la seconde un résultat non négatif a été mis en évidence. Après investigation, ce dernier s'est révélé être probablement lié à une réaction « faussement positive ». L'enquête réalisée ensuite au sein de l'exploitation n'a mis aucun signe clinique de la maladie en évidence.



La Province de Hainaut a opté en 2017 pour le maintien des subsides au suivi de la FCO sur les avortons et dans le cadre du pro-

gramme des Fermes de Veille Sanitaire. Le projet permet en effet une surveillance satisfaisante de la maladie et présente l'avantage de fournir des

données sur des exploitations bovines réparties sur l'entièreté du territoire de la province. Car vigilants, il faut le rester !

Foires et FCO

A l'approche de la saison estivale, propice aux vecteurs du virus de la FCO, l'ARSIA insiste une fois encore auprès des éleveurs de bovins et ovins pour qu'ils fassent vacciner ou revacciner leurs cheptels par leur vétérinaire, si ce n'est déjà fait. Les doses de vaccins sont disponibles et gratuites.

En particulier, que les participants aux concours et foires, la Foire de Libramont notamment, soient prévoyants. En cas de déclaration d'un foyer et selon les zones réglementées, les animaux non vaccinés ne peuvent plus circuler... le scénario de prolongation de leur weekend festif à Libramont pourrait bien devenir une réalité !

Appelez vite votre vétérinaire au besoin !

Pôle « Petits Ruminants » à l'Arsia

Une première pierre à l'édifice a été posée

Nous l'annonçons dans l'Arsia Infos du mois de mai: le développement d'une unité d'accompagnement et d'encadrement sanitaires ciblant l'élevage des petits ruminants n'est pas utopique. Chose promise, chose faite: le 30 mai dernier, nous recevions à l'ARSIA plusieurs représentants ovins et caprins.

Les objectifs de cette première entrevue étaient doubles. D'une part, nous souhaitions identifier les besoins sectoriels en matière d'encadrement sanitaire, et d'autre part nous voulions aborder avec les représentants présents la thématique de l'identification au sein des cheptels ovins et caprins.

Une table ronde riche et variée

Éleveurs élus au sein du Collège des Producteurs, présidents des associations et fédérations professionnelles, responsables technico-économiques, nombreux sont ceux qui ont répondu présents à notre invitation et nous les en remercions. Cette première réunion informelle aura ainsi réuni autour de la table un public varié. C'était du reste pour nous la condition nécessaire afin que les discussions puissent faire ressortir toutes les attentes sectorielles. Et elles peuvent être nombreuses voire même fort différentes dans un secteur marqué par la

diversité de taille comme de type d'élevages... Bien que tous passionnés, éleveurs amateurs et professionnels ne portent pas toujours le même regard sur la conduite de leur cheptel.

Le parasitisme gastro-intestinal en avant

Ce n'était pas une réelle surprise pour nous car nul ne peut ignorer son impact tant sanitaire que financier au sein des cheptels ovin et caprin: le parasitisme gastro-intestinal occupe la première place du podium des préoccupations, suivi de près par le piétin. Pour les représentants sectoriels présents, il s'agit donc de la motivation première en termes d'encadrement tant au niveau du conseil de conduite de troupeau et d'utilisation du produit vermifuge qu'au sujet d'une adaptation des méthodes diagnostiques.

Le développement de plans d'accompagnement sanitaire séduit le secteur mais il est pertinent d'identifier clairement les dominantes

pathologiques présentes dans chacun de nos élevages et, surtout, d'axer une partie de nos efforts sur la communication aux éleveurs parfois confrontés à un manque cruel d'informations pertinentes ou de ressources en matière de gestion de la santé ovine ou caprine.

L'identification des petits ruminants au cœur des discussions

Proposer un encadrement digne de ce nom suppose certes d'avoir pleine connaissance des entités pathologiques qui entachent nos élevages mais aussi de répondre à la question du « qui est qui? ». Dans un secteur où se côtoient amateurs et professionnels, où pâturent « simples » tondeuses et véritables productrices, où coexistent plusieurs systèmes d'identification, mission ardue de dégager un véritable consensus en la matière. La réunion n'avait pour prétention d'établir de nouvelles

directives mais simplement d'entendre les arguments de chacun, notamment au sujet de la possibilité de recourir au système de l'identification électronique. Les prochaines réunions de travail nous permettront certainement d'approfondir ce point.

Enfin, la participation sectorielle à l'alimentation d'une base de données centralisée collectant informations sanitaires, zootechniques, ... est saluée. Son développement est en effet gage d'un suivi optimisé et personnalisé. Il faut dire qu'en gestion de données, l'Arsia est particulièrement bien armée.

Une fois encore merci à tous les représentants de leur participation active à cette première entrevue. La prochaine réunion de travail est programmée pour le mois de septembre et visera à détailler le premier chantier du volet « Encadrement sanitaire » à savoir la gestion du parasitisme gastro-intestinal.



Grippe aviaire

Un cas recensé dans un élevage amateur en province de Luxembourg

Le 1^{er} juin dernier, la présence du virus hautement pathogène H5N8 de la grippe aviaire était confirmée dans un élevage amateur d'une dizaine de volailles, dont quatre étaient déjà mortes précédemment.

Dans l'historique joint au cadavre de la poule malchanceuse, envoyée à l'ARSIA pour autopsie, le vétérinaire prudent et avisé n'a pas manqué de préciser le contexte ainsi que son observation de signes de détresse respiratoire précédant la mort. Il y spécifiait aussi d'exclure la grippe aviaire.

De l'importance et du sens d'un historique complet et précis!

En effet, à l'autopsie, les entrailles du gallinacé ne révélaient aucune lésion caractéristique liées au virus H5N8. Nos vétérinaires pathologistes toutefois attentifs aux informations précisées par le praticien ont ensuite transmis au CERVA, laboratoire de référence « grippe aviaire », les

échantillons nécessaires à l'analyse décelant en définitive la présence du virus.

Mission accomplie pour chacun

L'éleveur alertant son vétérinaire, le vétérinaire sollicitant un diagnostic auprès de l'ARSIA, l'ARSIA assurant l'envoi au CERVA, le CERVA informant les autorités du résultat positif et, retour d'infos vers le terrain, les autorités alertant vétérinaires et éleveurs et prenant les mesures nécessaires...

L'élevage se situe à Wellin, en province de Luxembourg. Comme à Lebbeke en février dernier, une zone tampon temporaire a été délimitée dans une partie de la commune pour une durée de trois semaines au moins. Au sein

de cette zone, les déplacements de volailles, autres oiseaux et œufs à couver sont interdits et chaque détenteur doit nourrir et abreuver ses volailles à l'intérieur.

Contexte général rassurant... mais restons vigilants !

L'AFSCA demande à chaque détenteur d'oiseaux de **rester attentif aux signes et de faire appel à un vétérinaire si des volatiles sont malades ou meurent** soudainement, indépendamment de son communiqué rassurant. En effet, le risque n'a pas considérablement augmenté suite à cette contamination. La saison, hors période migratoire, n'est pas favorable à la propagation du virus et du reste

il n'y a pas d'élevage professionnel dans les dix kilomètres autour du foyer détecté.

A l'heure où nous écrivons ces lignes, aucune mesure supplémentaire n'est donc prise dans le reste du pays. Les mesures de prévention appliquées toute l'année suffisent pour couvrir le risque, légèrement augmenté, mais pas à la hauteur de celui qui avait conduit notamment aux mesures de confinement.

- **Toutes les informations concernant la grippe aviaire:** www.afsca.be/santeanimale/grippeaviaire/
- **Pour les amateurs:** www.afsca.be/santeanimale/grippeaviaire/detenteursamateurs.asp

